

# SAINT HILAIRE DU MAINE

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 03 AVRIL 2018

Date de convocation : 26 mars 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 15, présents : 11, votants : 11

L'an deux-mille-dix-huit, le trois avril à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian QUINTON, Maire.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. QUINTON Christian, Maire

M. MORAND Hervé, M. HATTE Valéry, Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine,

M. GUYOT Bruno, adjoints

M BECHU Jean-Claude, M. BETTON Amand, Mme CHILOU Laurence,

Mme GEORGET Marie-Thérèse, M JULIA Guillaume, M LENAIN Gaëtan.

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme BALU Stéphanie, M GARNIER Arnaud, Mme HUBERT Jocelyne,

Mme SMITH Céline.

Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine a été élue secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du 13 mars 2018, il est validé à l'unanimité. Une interrogation est levée concernant l'apparition des noms des élus dans la délibération "2018-23 Devenir du restaurant". Monsieur le Maire précise que lors d'un vote à main levée, ou lorsque les élus s'expriment oralement, il est de coutume de préciser qui a voté quoi. Les élus auraient souhaité que, pour ceux qui ont voté non ou se sont abstenus, des précisions concernant leur position aient été ajoutées.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux d'ajouter à l'ordre du jour :

- ✚ Choix du notaire pour l'acquisition du restaurant.

#### **Ordre du jour :**

- ✚ Encaissement d'un chèque de GROUPAMA.
- ✚ Vote des taux d'imposition 2018.
- ✚ Vote des subventions aux associations.
- ✚ Vote du budget communal.
- ✚ Vote du budget Lotissement Lilas 1.
- ✚ Vote du budget Lotissement Lilas 2.
- ✚ Vote du budget Salon de coiffure.
- ✚ Vote du budget Bois Energie.
- ✚ Transfert des zones d'activités à la communauté de communes de l'Ernée.
- ✚ Fonds de concours pour l'acquisition du restaurant.
- ✚ Bail du studio.
- ✚ Questions diverses.

## 2018-29 : Encaissement d'un chèque de GROUPAMA.

Monsieur MORAND explique que lors d'une rencontre avec la conseillère de Groupama, Madame MARCHAND, le détail du contrat a été revu et donc modifié.

Ce qui implique une baisse de la cotisation annuelle qui a été établie fin 2017 et payée en janvier 2018.

A ce titre, Groupama nous transmet un chèque d'un montant de 1 053€ en remboursement des déductions faites.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le chèque d'un montant de 1 053 €.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

## 2018-30 : Vote des taux d'imposition 2018.

Monsieur le Maire présente les montants des taxes perçues en 2017 ainsi que les sommes que la commune pourrait percevoir si les taux étaient augmentés.

Monsieur le Maire rappelle que les taux d'imposition n'ont pas subi d'augmentation depuis 2015.

	Bases d'imposition effectives 2017	Taux d'imposition communaux de 2017	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits à taux constants 2017	Produits à taux constants colonne d x c	Taux d'imposition proposé pour 2018 si augmentation de	Produits à taux constants avec +2% colonne d x f	Taux d'imposition proposé pour 2018 si augmentation de	Produits à taux constants avec +5% colonne d x f
						2,00%		5,00%	
Taxe d'habitation	491 200	17,53	498 800	86 213	87 440	17,8806	89 188	18,4065	91 812
Taxe foncière (bâti)	316 949	30,28	321 200	94 564	97 259	30,8856	99 205	31,7940	102 122
Taxe foncière (non bâti)	212 920	43,98	215 400	93 633	94 733	44,8596	96 628	46,1790	99 470
Total				274 410	279 432		285 021		293 404
				Evolution 2017/20	5021,92	Évolution	10610,56		18993,52

Il indique que la commune se situe dans la moyenne de la communauté de commune de l'Ernée et propose de maintenir les mêmes taux.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu le budget primitif de Saint Hilaire du Maine

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour

- la taxe d'habitation,
- la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2017 et de les reconduire à l'identique sur 2018 soit :

Taxe d'habitation = 17,53%

Foncier bâti = 30,28%

Foncier non bâti = 43,98%

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

## 2018-31 : Vote des subventions aux associations.

Monsieur GUYOT présente les montants que propose la commission vie locale suite aux demandes de subvention.

Il précise que les associations ne font pas systématiquement la démarche et qu'il serait utile de solliciter, par courrier adressé à chaque président en début d'année, la nécessité d'adresser une demande, accompagnée des éléments financiers de l'association sur l'année précédente.

NB : La subvention de la SPA a été délibérée lors du précédent conseil (délibération 2018-25 : Convention annuelle avec la fourrière départementale de la Mayenne).

ANNÉE	2016	2017	2018
<b>ASSOCIATIONS</b>			
ADMR CHAILLAND (FAMILLE RURALE)	965	1088	1175
FAMILLES RURALES CHAILLAND Portage Repas	10	20,5	66
Famille Rurale "La Ritournelle" Le Bourgneuf	200	0	0
SPA	254,7	258	259,2
FONDATION DU PATRIMOINE	50		
ANCIENS D'AFN	65	65	65
CHASSEURS	80	80	80
GROUPEMENT PROTECTION CULTURES	110	110	110
CLUB DE L AMITIÉ	200	200	200
FAMILLES RURALES ST HILAIRE	550	550	550
FEDERATION DES NUISIBLES (FDGDON)	258,65	261,76	264,87
COMICE AGRICOLE	120	120	120
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE	2343	2447	2203,02
Les Mirlitons			252,61
APEI Nord Mayenne	50€ par usager	50€ par usager	50€ par usager
Ernée Natation	150		
Patrimoine vivant	500	500	500
Réseau des collectivités	300	300	300
<b>TOTAL</b>	<b>6156,35</b>	<b>6000,26</b>	<b>6145,70</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** l'attribution des subventions de 2018.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au versement de ces subventions.

## 2018-32 : Vote du budget communal.

Monsieur le Maire rappelle les propositions de la commission finances, il indique que seulement quelques chiffres ont été adaptés.

Monsieur le Maire propose et fait voter le budget communal comme suit :

**Fonctionnement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 915 293,37 €.

**Investissement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 739 586,62 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Vote** le budget comme présenté ci-dessus.

### **2018-33 : Vote du budget Lotissement Lilas 1.**

Monsieur le Maire propose et fait voter le budget Lilas 1 comme suit :

**Fonctionnement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 53 254,83 €.

**Investissement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 49 457,26 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Vote** le budget comme présenté ci-dessus.

### **2018-34 : Vote du budget Lotissement Lilas 2.**

Monsieur le Maire propose et fait voter le budget Lilas 2 comme suit :

**Fonctionnement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 77 652,79 €.

**Investissement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 101 144,80 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Vote** le budget comme présenté ci-dessus.

### **2018-35 : Vote du budget Salon de coiffure.**

Monsieur le Maire propose et fait voter le budget salon de coiffure comme suit :

**Fonctionnement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 6 324,65 €.

**Investissement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 7 188,05 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Vote** le budget comme présenté ci-dessus.

### **2018-36 : Vote du budget Bois Energie.**

Monsieur le Maire propose et fait voter le budget Bois énergie comme suit :

**Fonctionnement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 99 069,82 €.

**Investissement** : voté en équilibre.

Dépenses et recettes arrêtées à la somme de 179 487,81 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Vote** le budget comme présenté ci-dessus.

## 2018-37 : Transfert des zones d'activités à la communauté de communes de l'Ernée.

Monsieur le Maire expose que, l'article L.5214-16 du CGCT prévoit que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence développement économique déclinée comme suit :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Par exception au droit commun, l'article L5211-17 du CGCT permet un transfert des biens immeubles des communes en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de la compétence ZAE.

Pour cela les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Pour que ces transferts en pleine propriété soient financièrement neutres pour les communes et la Communauté de communes, les prix de transfert ont été évalué en fonction de l'état de viabilisation des terrains et du prix de marché. Il est donc proposé de retenir un transfert des terrains en pleine propriété aux conditions suivantes :

ZA	Commune	Parcelle	Surface	Prix m2	Coût total
Semondières	Ernée	AR 412	1427	22,00 €	31 394,00 €
Semondières	Ernée	AR 408	874	22,00 €	19 228,00 €
SOUS-TOTAL ZA DES SEMONDIERES			2301	22,00 €	50 622,00 €
Mission 2	Ernée	AS 191p	9021	12,00 €	108 252,00 €
Mission 2	Ernée	AS 226 et AS 235 pour partie	2312	12,00 €	27 744,00 €
Mission 2	Ernée	AS 265	1532	12,00 €	18 384,00 €
Mission 2	Ernée	AS 186	2068	12,00 €	24 816,00 €

Travaux seconde phase à prévoir					65 128,00 €
SOUS-TOTAL MISSION 2			14933		114 068,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 390	2026	9,00 €	18 234,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 391	1741	9,00 €	15 669,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 392	2511	9,00 €	22 599,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 393	2840	9,00 €	25 560,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 394	6529	9,00 €	58 761,00 €
Travaux seconde phase à prévoir					57 331,50 €
SOUS-TOTAL PIERRE ET MARIE CURIE			15647	9,00 €	83 491,50 €
ZA Charné	Ernée	AT 231	5859	1,50 €	8 788,50 €
SOUS-TOTAL ZA DE CHARNE			5859	1,50 €	8 788,50 €

ZA La Butte	Vautorte	D 1109	2632	3,00 €	7 896,00 €
ZA La Butte	Vautorte	D 1110 pour partie	2829	3,00 €	8 487,00 €
SOUS-TOTAL ZA DE LA BUTTE			5461	3,00 €	16 383,00 €
ZA le Clos Fleuri	Montenay	B 1334	1403	3,00 €	4 209,00 €
SOUS-TOTAL ZA DU CLOS FLEURI			1403	3,00 €	4 209,00 €
ZA Malardrerie	Andouillé	B 1156	6123	3,00 €	18 369,00 €
ZA Malardrerie	Andouillé	B 1097 pour partie	23127	3,00 €	69 381,00 €
ZA Malardrerie	Andouillé	B 1178	3420	3,00 €	10 260,00 €
SOUS-TOTAL ZA DE LA MALARADRERIE			32670		98 010,00 €
ZA de l'Hermitage	Larchamp	AB 450 pour partie	7926	3,00 €	23 778,00 €
SOUS-TOTAL ZA DE L'HERMITAGE			7926	3,00 €	23 778,00 €
ZA Route de La Croixille	Juvigné	XA 114	6707	1,50 €	10 060,50 €
ZA Route de La Croixille	Juvigné	XA 105	8885	1,50 €	13 327,50 €
SOUS-TOTAL ZA ROUTE DE LA CROIXILLE			15592	1,50 €	23 388,00 €
ZA de la Lande	La Pellerine	B 1157 pour partie	10249	6,00 €	61 494,00 €
ZA de la Lande	La Pellerine	B 419 pour partie	2121	6,00 €	12 726,00 €
SOUS-TOTAL ZA ROUTE DE LA LANDE			12370	6,00 €	74 220,00 €

Vu la délibération n°DL-2018-051 en date du 12 mars 2018,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **Décide** du transfert en pleine propriété des terrains listés ci-dessus situés dans les ZAE transférés à la Communauté de communes et aux conditions décrite ci-dessus, étant convenu que, pour partie des zones d'activités, des opérations de division parcellaires doivent être conduite afin de connaître les surfaces exactes qui seront comprises dans le transfert.
- **Précise** que cette décision est prise sous réserve d'un accord des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

### **2018-38 : Fonds de concours pour l'acquisition du restaurant.**

Monsieur GUYOT informe les élus que pour l'acquisition du restaurant, la commune peut prétendre au fonds de concours de la communauté de communes de l'Ernée pour la revitalisation des centre-bourg.

Ce dispositif permet d'obtenir 30 % de subvention sur le montant total de la dépense et ce à hauteur de 50 000 € de subvention maxi.

Soit pour l'acquisition du restaurant : Coût de l'achat 100 000 € auquel on ajoutera les frais notariés évalués à 15 000 € et la démolition-réfection de la couverture de la salle de restaurant, évaluée à 45 000 €, soit un total de dépenses évaluée à 160 000 €, une aide d'environ 48 000 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Sollicite** le fonds de concours auprès de la communauté de communes de l'Ernée,
- **Autorise** Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents relatifs à ce dossier.

### **2018-39 : Bail du studio.**

Monsieur HATTE indique que Monsieur VU Thaï Son est intéressé par le studio au-dessus de la mairie.

Il est proposé de lui louer le logement pour un loyer de 100 € à compter du 16 avril 2018.

Monsieur HATTE indique qu'il y a lieu de donner l'autorisation à Monsieur le maire de signer le bail de location du studio situé 22 rue des Landes avec Monsieur VU Thaï Son.

Le bail est consenti pour une durée d'un an avec un loyer de 100 € mensuel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Décide** de donner son accord pour la signature du bail d'une durée d'un an à compter du 16 avril 2018, sur la base d'un loyer de 100 € par mois.
- **Autorise** Monsieur le maire à signer ce bail.

### **2018-40 : Choix d'un notaire pour signature de l'acte d'acquisition du restaurant.**

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient de donner l'autorisation au Maire et / ou un adjoint pour signer l'acte d'achat du restaurant.

Après concertation avec M et Mme GOUGEON, il a été convenu de confier cette mission à Maître BLANCHET de Fougères.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Choisit** Maître BLANCHET de Fougères pour la rédaction des actes nécessaires à l'achat du restaurant "Le Saint Hilaire".
- **Autorise** Monsieur le Maire et son adjoint Monsieur GUYOT à signer les dits documents.

### **Questions diverses :**

Travaux d'aménagement du bourg :

Monsieur JULIA évoque que le temps de fermeture 4 semaines de la route de Juvigné et quelques jours des autres rues, a été exagéré. Sans compter qu'il y a eu un manque de respect de la part des ouvriers vis-à-vis des familles devant se rendre à l'école.

Aucun autre conseiller n'a de remarques particulières à formuler.

Monsieur le Maire indique que les élus qui suivent le chantier ont fait leur possible pour gérer "au mieux" la situation...

Monsieur le Maire précise qu'il va être nécessaire de définir le schéma de circulation apaisée qui permettra de prendre les arrêtés et ainsi mettre en œuvre les règles de circulation et stationnement dans le bourg.

Réorganisation des locaux de la mairie :

Il convient de revoir l'organisation de la mairie afin de faire de la pièce de convivialité actuelle un bureau. Le logement du dessus pourrait être réagencé. Monsieur MORAND et Monsieur HATTE se chargent de réunir la commission bâtiments qui travaillera sur le sujet.

Randonnée du 1<sup>er</sup> mai :

Cette année le départ a lieu au Bourgneuf la forêt. Différents parcours sont organisés de 5, 10, 15, 20, 40 et 50 kilomètres. Les parcours de 40 et 50 kilomètres passent par Saint Hilaire du Maine.

**Réunions à venir :**

Prochaine réunion du Conseil municipal : Mardi 15 mai 2018.

La séance est levée à 23h30.

**SAINT HILAIRE DU MAINE**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2018**

**2018-29** : Encaissement d'un chèque de GROUPAMA.

**2018-30** : Vote des taux d'imposition 2018.

**2018-31** : Vote des subventions aux associations.

**2018-32** : Vote du budget communal.

**2018-33** : Vote du budget Lotissement Lilas 1.

**2018-34** : Vote du budget Lotissement Lilas 2.

**2018-35** : Vote du budget Salon de coiffure.

**2018-36** : Vote du budget Bois Energie.

**2018-37** : Transfert des zones d'activités à la communauté de communes de l'Ernée.

**2018-38** : Fonds de concours pour l'acquisition du restaurant.

**2018-39** : Bail du studio.

**2018-40** : Choix d'un notaire pour signature de l'acte d'acquisition du restaurant.

<b>ELUS</b>	<b>ELUS</b>
Madame BALU Stéphanie Excusée	Monsieur BECHU Jean-Claude
Monsieur BETTON Amand	Madame CHILOU Laurence
Madame CROTTEREAU-RAGARU Sandrine	Monsieur GARNIER Arnaud Excusé
Madame GEORGET Marie-Thérèse	Monsieur GUYOT Bruno
Monsieur HATTE Valéry	Madame HUBERT Jocelyne Excusée
Monsieur JULIA Guillaume	Monsieur LENAIN Gaëtan
Monsieur MORAND Hervé	Monsieur QUINTON Christian
Madame SMITH Céline Excusée	